



Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation
Adresse : 8 Avenue Rockefeller
69373 Lyon Cedex 08

COMPLEMENT D'INFORMATION pour candidater à la passerelle Article 25 – Masso-Kinésithérapie

La lettre de motivation et le projet professionnel sont deux documents à différencier.

- Un projet professionnel peut être défini comme l'objectif que vous visez dans le monde du travail, en l'occurrence devenir masseur kinésithérapeute, et les moyens, la stratégie que vous mettrez en œuvre pour le réaliser.
- La lettre de motivation a pour objectif de mettre en avant vos qualités au travers de votre parcours, de vos expériences. Elle doit également permettre de développer un argumentaire sur la pertinence de votre candidature vis-à-vis des connaissances du métier de masseur-kinésithérapeute (compétences propres au métier et à la formation en MK).

**Charles QUESADA,
Directeur de formation,
Masso-Kinésithérapie.**